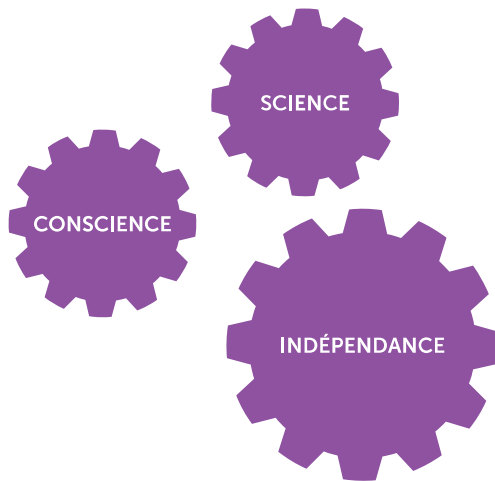


# Collaborer en gardant son indépendance

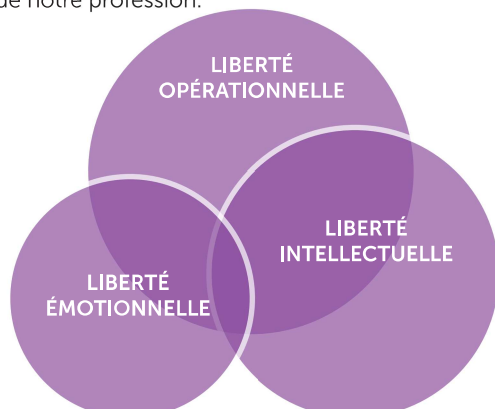
PAR MYLÈNE CARTIER

Le début de l'année 2024 a vu réapparaître dans les médias la notion de « coopétition », c'est-à-dire une collaboration ou une coopération de circonstance ou d'opportunité entre différents acteurs qui, par ailleurs, sont en compétition. Ce concept s'applique dans le milieu sportif, avec des athlètes qui s'entraînent ensemble au quotidien et qui doivent s'opposer le jour de l'épreuve. C'est également transposable dans le monde de l'entreprise ainsi qu'à notre profession. Cette collaboration stratégique volontaire se révèle être une solution très adaptée dans un monde où « rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme » (Antoine Lavoisier).

L'indépendance est l'un des trois piliers fondamentaux de notre profession. En effet, l'exercice libéral du métier d'expert-comptable repose sur notre art intellectuel, réalisé dans le respect de règles déontologiques, sans lien de subordination entre celui qui l'effectue et celui pour le compte de qui il est effectué, pour une juste rémunération du travail fourni comme du service rendu.



Aujourd'hui, c'est avant tout une liberté « à la carte » comme valeur fondamentale qui est énormément plébiscitée et recherchée par la nouvelle génération d'experts-comptables dont je fais partie : la liberté sur son planning, sur les missions proposées, sur son choix de clientèle, etc. Toutefois, cette quête concerne principalement la **liberté « opérationnelle »** et présente son lot de paradoxes. En effet, la responsabilité, la gestion de l'incertitude, la pression de la réussite, la charge mentale, le syndrome de l'imposteur, etc. impactent la **liberté « émotionnelle »** ainsi que la **liberté « intellectuelle »**. Or, n'oublions pas que notre jugement professionnel est également l'un des trois piliers fondamentaux de notre profession.



Ainsi, cet article met en lumière cinq solutions concrètes inspirées de la coopétition pour réduire les principaux risques auxquels sont confrontés les professionnels du chiffre. En effet, la solitude, la vulnérabilité face aux aléas de la vie, la charge de travail et le risque financier sont les défis essentiels à relever par l'expert-comptable, surtout quand il exerce comme moi en tant que solopreneur. La question à se poser est alors : qu'est-ce que je suis prêt à partager ? Du temps ? Des compétences ? Des moyens ?

## 1. S'entourer

Éric Larchevêque indique dans son dernier livre que l'adage qui l'a suivi tout au long de son aventure entrepreneuriale est : « Savoir diriger, c'est savoir s'entourer ». On le répète souvent à nos clients mais c'est également totalement valable pour nous, en tant qu'expert-comptable et entrepreneur : il faut être entouré, voire accompagné. Les piliers de l'expert-comptable sont ainsi composés de :

- ▶ **Son entourage privé**, familial et amical, un véritable point d'ancrage et un soutien inconditionnel,
- ▶ **Son environnement professionnel**, avec notamment l'appui de sa « dream team » : son banquier, son assureur, son notaire, etc. et les synergies créées à travers l'interprofessionnalité,
- ▶ **Son réseau au sein de la profession**, en activant son cercle d'alliés, notamment avec notre syndicat professionnel ECF, dont l'ADN est de « servir et être utile » et plus généralement l'ensemble des consocieurs et confrères ainsi que nos instances ordinaires.

En effet, dans son ouvrage intitulé *La rencontre*, Charles Pépin précise que : « Une rencontre est un rendez-vous avec soi en même temps qu'une rencontre avec le monde ». Ce sont les échanges, formels ou informels, qui contribuent à la réussite personnelle de chaque expert-comptable et à la réussite collective de notre profession.

**Être libre sans être seul !**

## 2. Se protéger

Lorsque l'on exerce à titre individuel ou que l'on exerce en tant qu'associé unique d'une société d'expertise comptable, il est possible de mettre en place une **convention d'assistance et d'entraide** en désignant une consocœur ou un confrère pour prendre le relais en cas de maladie, d'incapacité ou de décès. Le but est d'assurer la continuité des missions envers les clients en cas de difficultés.

L'avantage de cette solution est de prévenir et de maîtriser les conséquences de ce risque personnel, en choisissant l'expert-comptable le plus adapté dans ces circonstances particulières, avec qui on partage les mêmes valeurs et qui saura répondre aux besoins en cas d'aléas. Cela rassure les clients de savoir qu'une mesure de précaution est prise afin d'assurer une poursuite des missions.

En effet, à défaut de convention, une administration provisoire est mise en place en accord avec l'expert-comptable concerné, à la demande des ayants droits ou des héritiers ou sur proposition du Conseil Régional de l'Ordre, conformément aux règles définies dans l'ordonnance de 1945 et dans le décret du 30 mars 2012. Pour aller plus loin, il est également possible de rédiger un mandat de protection future.

### *Transformer sa peur en prudence*

## 3. S'entraider

Afin de se concentrer sur son cœur de métier, lorsque l'on souhaite bénéficier d'une compétence particulière dont le cabinet ne dispose pas, comme un service paie ou un besoin spécifique en matière de RSE, la sous-traitance permet de recourir aux services d'un confrère ou d'une consœur dont c'est la zone de génie. C'est une solution permettant de rester focus sur ce que l'on sait faire de mieux. La collaboration est alors contractualisée dans un document qui précise notamment les travaux délégués et les conditions de réalisation de ces derniers. L'objet du contrat repose ainsi sur le savoir-faire du prestataire et est un moyen de pallier un problème de ressources dans des situations précises.

*« L'intelligence, c'est la faculté d'adaptation »  
André Gide*

## 4. Mutualiser

Dans la continuité de mon article sur le thème « Revenir à l'essentiel », faire « moins mais mieux » est possible grâce à la mutualisation et au partage de moyens. Certains cabinets font le choix d'organiser des journées de formation en commun. En effet, en partageant les frais entre les membres d'un groupe dans le but de réduire les coûts, cela revient à limiter le risque financier supporté par chacun, rendant son cabinet plus résilient et prêt à faire face aux défis économiques. C'est également une manière de s'adapter plus facilement. Cette vision mutualiste permet d'accéder à des ressources supplémentaires, afin de bénéficier d'équipements et de technologies auxquels le professionnel du chiffre n'aurait pas pu accéder individuellement. Le recours à un environnement informatique commun permet des économies d'échelle et une interopérabilité en cas d'aléas choisis comme les vacances ou subis comme les accidents de la vie, la maladie, un accident ou les aléas professionnels.



### POUR RÉSUMER

**Une citation :** « Seuls, nous ne sommes rien, nous ne valons rien, nous ne devenons rien.

Mais il suffit que je te rencontre, et tout commence » - Charles Pépin

**Une chanson :** Libre – Bigflo & Oli, Bon Entendeur, Edouard Baer

**Un livre :** Entreprendre pour être libre – Éric Larchevêque

**Un dessin animé :** Astérix et la surprise de César

(Les cyberattaques qui par exemple se sont malheureusement installées dans l'environnement professionnel en touchant de manière plus ou moins forte une entreprise sur deux en 2023).

Concrètement, cela se traduit par une convention de partage de moyens ou par la création et/ou l'intégration d'une société civile de moyens ou d'un groupement. Dans cette hypothèse, la mise en place d'un règlement intérieur est incontournable afin de définir les règles du jeu du quotidien, notamment en matière de clés de répartition de chaque poste de dépense. Le pacte d'associés, confidentiel, quant à lui, permet de régir les règles du jeu lors d'événements exceptionnels, notamment l'entrée ou la sortie d'un associé.

### *Agir ensemble pour réussir*

## 5. Exercer dans un lieu commun

Trouver un lieu d'exercice a toujours été un véritable événement déclencheur dans une démarche entrepreneuriale. Travailler au même endroit, c'est l'alliance des esprits, c'est créer de manière organique son cercle de confiance et se construire une véritable identité globale, solide, forte.

L'expert-comptable est également autorisé à exercer au sein d'un coworking et l'expérience d'une maison du chiffre est décrite comme une intégration réussie de chaque expert dans **un lieu de vie** professionnel partagé, permettant de rompre avec l'isolement et la solitude. Chaque professionnel du chiffre peut partager avec un confrère ou une consœur ses tracas du quotidien, ses interrogations mais également fêter ses petites victoires. C'est alors **un réseau de proximité** qui se met en place, basé sur l'empathie, la bienveillance et l'écoute active. On constate également ces petites choses intangibles mais tellement importantes, comme le partage de valeurs, le soutien, la confiance en soi, et la mise en lumière du talent de chaque personnalité. Cela crée des synergies et favorise le développement de compétences.

### *Exercer simplement, partager différemment*

La « **coopétition** » est une approche permettant de repenser notre rapport à la profession d'expert-comptable à travers une démarche « gagnant-gagnant » afin de coconstruire un avenir anti-fragile qui nous ressemble, qui nous rassemble, tout en tenant compte des différences et des spécificités de chacun.